



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 64
Nombre de Conseillers municipaux présents : 45
Date de la convocation : Jeudi 12 février 2026
Délibération n° : DCM_2026_055
Matière 8.9

Le jeudi 19 février deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents :

(45) Philippe Bâcle, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Georges Brunetière, Catherine Brin, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Elisabeth Caillaud, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, André Chouteau, Eric Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Aglaé De Beauregard, Sébastien Dessen, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guérivière, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Geneviève Gaillard, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Isabelle Maret, Benoît Martin, Jean-Louis Martin, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Joris Rafleau, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Marina Saudreau, Jean-Luc Tilleau et Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(16) Anne-Marie Avy, Gaëtan Barreau, Guillaume Benoist, Claude Brel, Aurélie Brunet, Stéphane Buron, Caroline Fonteneau, Christian Gaborit, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Lydie Jobard, Mathieu Leray, Quentin Mayet, Virginie Neau, Tiffany Portemann et Claire Steinbach.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (3)

Stéphane Gandon	Martin Benoît
Florence Poupin	Cédric Bouttier
Thierry Rousselot	Céline Bonnin

Secrétaire de séance : Christelle Dupuis

Adhésion à l'association Pôle arts visuels Pays de la Loire

Rapporteur : Christian Rousselot, Délégué à la Lecture Publique, aux Arts visuels et vivants et aux Musiques actuelles

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Pôle arts visuels Pays de la Loire est une association qui fédère l'ensemble des acteurs de l'écosystème culturel (diffuseurs, artistes...) de sa région.

Il déploie ses activités autour de chantiers structurants tels que l'observation, l'accompagnement individuel et collectif, la mise en place de groupes de travail transversaux, la coordination de parcours, l'information, la mutualisation et la diffusion de ressources.

Le service Culture a recours aux services du Pôle lorsqu'il a des questions relatives à son activité autour des arts plastiques (1%, arbre à fleur, questions juridiques, statut artiste-auteur, rémunérations...).

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 200 euros pour l'année 2026.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 5 février 2026,

CONSIDERANT la mise en œuvre d'actions dans le champ des arts visuels et plastiques,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
48	48	0	0

- **ADHERE** à l'association Pôle Arts visuels Pays de la Loire à partir de l'année 2026.
- **APPROUVE** le principe d'adhésion annuelle suivant les conditions exposées précédemment.
- **PREND EN CHARGE** les cotisations annuelles.
- **INSCRIT** chaque année les crédits nécessaires correspondants au chapitre 11 du budget principal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

